

Chauvelon, Girard, Boutin, Massieu, Charrier, Buet, Ollive et Charlet.

Étaient absents: M. M. Lorin, Cadronneau, Lefort, Haumont, et Peignon excusés.

Il a été procédé à la nomination du secrétaire de séance

M. Guerin ayant été désigné et accepté cette fonction.

Le procès-verbal de la dernière séance a été lu et adopté.

Service d'eau. - M. le Maire communique au Conseil, le projet de contrat destiné à régler la fourniture de l'eau, par la ville de Nantes, au Syndicat intercommunal de Rezi, Bouquenaix, La Montagne, les Lorinières.

Communication est également donnée du tableau permettant de fixer la somme à verser à l'article 4, à titre de montant de la reprise des installations réalisées par la ville de Nantes sur le territoire de la commune de Rezi. Cette somme s'élève à trois cent soixante-deux mille deux cent quatre vingt-neuf francs. (362.291^{fr})

M. le Maire communique ensuite, à titre de comparaison, le tableau établi par M. l'Ingénieur en Chef du Génie rural, donnant la valeur des ouvrages, au cours des prix de construction à l'époque de leur exécution. La valeur actuelle s'élève à la somme de 242.000^{fr}.

La différence entre l'estimation de la ville de Nantes et celle du Génie rural est donc de 120.291^{fr}.

Après avoir fait connaissance de ces documents le Conseil Municipal présente certaines objections aux articles 3, 4, 7 et 8.

À l'article 8, où la ville de Nantes demande un tarif constamment égal ou supérieur à celui en vigueur dans les autres extensions extra-communales de la ville, le Conseil ne peut le accepter et le refuse catégoriquement. La Commune veut être libre de adapter ses tarifs à ses charges et de régler son réseau de distribution d'eau, comme bon lui semble. Elle ne demande à la ville de Nantes que la fourniture de l'eau au prix actuellement fixé à 0,16 le mètre cube.

Le Conseil charge le Maire ou son délégué de s'entendre avec le Conseil d'Administration de la ville de Nantes pour résoudre les objections faites aux articles ci-dessus indiqués et à fixer définitivement le montant

de la reprise du réseau établi sur le territoire de la commune de Boyé.
Entretien des revêtements des Chemins vicinaux ordinaires. - M. le Maire
donne lecture au Conseil du rapport de M. l'Ingénieur subordonné
qui présente la soumission de la Société anonyme des Etablisse-
ments Lassailly et Pichereux qui offrent de livrer l'émulsion
bitumeuse nécessaire, aux conditions du marché passé avec
le Département, pour l'entretien des chemins de G. C. - Cette émul-
sion servira à l'entretien des revêtements des chemins vicinaux ordinaires.

Les fournitures faites en 1937 s'élevaient à 7984.53 et non soldées
par suite d'insuffisance de crédit, sont également comprises
dans ce marché.

Les fournitures de 1938 peuvent être évaluées approximativement
à quinze tonnes et la dépense totale qui pourra atteindre
dix-sept mille francs sera prélevée sur le crédit de 14000 in-
crit à l'article 78 du budget de 1938 pour l'entretien des C. V. O.

Après avoir pris connaissance des documents ci-dessus
désignés et après avoir délibéré, le Conseil municipal, donne
un avis favorable au rapport de M. l'Ingénieur subordonné
du service vicinal ainsi qu'à la soumission faite par les
Etablissements Lassailly et Pichereux pour fourniture de l'émul-
sion bitumeuse nécessaire à l'entretien des C. V. O.

Goudronnage des chemins vicinaux ordinaires. - M. le Maire
donne lecture du rapport de M. l'Ingénieur subordonné des
C. V. O. qui présente les soumissions:

1° De la Société chimique et routière de la Gironde qui offre
de livrer 21 tonnes de goudron préparé; à raison de 560 la tonne,
fourni à l'usine de Roch. Maurie;

2° de M. B. Prat et fils qui proposent d'exécuter le répan-
dage de ces 21 tonnes de goudron, sur les C. V. O. désignés, au
prix de 158.84 la tonne.

Ces conditions sont les mêmes que celles consenties pour
les chemins de G. C.

Les travaux de goudronnage occasionneront une dépense to-
tale de 16.100.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré approuve
la soumission de la Société chimique et routière de la Gironde pour
fourniture de 21 tonnes de goudron et celle de M. B. Prat et fils pour
répandage de ces 21 tonnes.

Cette dépense sera payée au moyen des crédits ci-après:

324
le 9.6.38

324
le 9.6.38

Crédits inscrits à l'article 78 bis du budget de 1938.....	12.600
A préleva sur le reliquat de l'exercice 1937.....	3.500
Total.....	16.100

Revision des bourses communales pour l'enseignement. - Ensuite le Maire communique au Conseil les notes obtenues par les élèves bénéficiaires de bourses communales.

Après avoir été documenté, le Conseil supprime les bourses des élèves Jeannette Coenguy et Bled dont le travail a été reconnu insuffisant et rétablit celle de Henri Berthome dont les notes sont satisfaisantes.

Les élèves dont le travail a été très satisfaisant bénéficient d'une augmentation de bourse pour la 3^e semaine de l'année scolaire 1937-38.

Les bénéficiaires sont:

Vatignat.....	175 ⁰⁰
Meche, sœurs.....	225
Martin.....	150
Guigné.....	100

Lotissement de la Chalonnière. - Puis M. le Maire soumet à l'examen du Conseil Municipal, la demande de M. Meardon de la Crocardière qui desire mettre en terrain de 14.919 m² en lotissement, situé au lieu dit "la Chalonnière".

Le Conseil donne son approbation au projet, sous condition que le lotisseur devra recouvrir de buses les fossés en bordure de la route nationale N° 23 et du chemin rural N° 7 qui serviraient à recueillir les eaux usées des lots vendus.

Le lotisseur sera tenu de placer ces buses aussitôt la vente d'un lot en bordure de ces voies.

Aliénation de terrain. - Après M. le Maire présente une demande d'achat de terrain communal, situé à la Mairie et joignant M. Polier, demandeur et le C.V.O. N° 19.

Le Conseil accepte de vendre ce terrain à M. Polier au prix de quinze francs le mètre carré.

Balayage des classes. - Enfin M. le Maire donne lecture au Conseil d'une lettre de M^{me} Dérôme qui déclare ne plus vouloir assurer le balayage des classes à partir du 1^{er} octobre prochain, mais qu'elle desire continuer à remplir la fonction de femme de service à la classe enfantine de l'école des garçons de Font-Rousseau.

